

Communauté Française

Ministère de l'Éducation, de la
Recherche et de la Formation.

Direction Générale de la Formation,
de la Promotion Sociale, de
l'Enseignement à Distance et des
Allocations et Prêts d'Études.

Service de l'Enseignement
de Promotion Sociale.

1040 Bruxelles, le 12 Sep 96
Rue de la Science, 43
02 / 238.86.11

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 1741

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : PEINTURE à L'AQUARELLE
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 611102U21C1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.



G. Schmit

Code de l'unité de formation : (3) 611102V2A1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du (des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Technique de l'aquarelle	CT	B	128
2. Part d'autonomie	XXXXXXXXXXXX	P	
		Total des périodes	128

12. Réservé au service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique « annexe(s) éventuelle(s) »

*Le chargé de cours devrait être un enseignant
le 30/08/96*

J. LISON
INSPECTRICE

*Avis favorable
le 16/9/96*

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

[Signature]
A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : 11 SEP. 1996

Signature :

(2) A compléter
 (3) Réservé à l'Administration
 (4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
 (5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, U, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

FINALITES GENERALES DE L'UNITE DE FORMATION

1. Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
2. Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES

1. Permettre aux étudiants d'acquérir une nouvelle technique concourant à leur épanouissement personnel.
2. Permettre aux étudiants d'acquérir les techniques suffisantes afin de présenter des oeuvres personnelles lors d'une exposition de fin d'études.
3. Répondre aux besoins d'une demande de formation pouvant compléter un acquis artistique.
4. Permettre aux animateurs socioculturels d'approfondir et de perfectionner une technique particulière.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Pour être admis comme étudiant(e)s régulier(e)s, les candidat(e)s devront être capables :

- de dessiner au trait :
 - * contrôle de la qualité du trait,
 - * l'ombrage et l'estompage,
 - * la qualité du trait à l'encre.
- de travailler au pinceau ;
- de réaliser des lavis uniformes ;
- de réaliser des lavis dégradés.

Titre pouvant en tenir lieu :

- titre de l'enseignement secondaire inférieur à orientation artistique ;

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA
CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION

L'étudiant(e) sera capable de :

- pratiquer le lavis, véritable antichambre de la peinture à l'aquarelle - premiers exercices pratiques.
- expérimenter les différentes techniques de l'aquarelle :
 - . lavis de tons moyens, à sec
 - . lavis de tons différents, à sec
 - . dégradé à sec
 - . dégradé humide
 - . peindre avec l'éponge
 - . comment « ouvrir » des blancs en absorbant de la couleur,
 - . comment réserver des blancs et autres techniques pour « ouvrir » des blancs
 - . textures et effets spéciaux
- peindre au lavis avec deux couleurs
- posséder la compréhension des couleurs primaires, secondaires, tertiaires
- acquérir la théorie et la pratique des couleurs complémentaires
- déterminer la couleur des corps et la couleur des ombres
- harmoniser les couleurs
- peindre une aquarelle avec trois couleurs

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Le seuil de réussite sera atteint si l'étudiant(e) peut présenter une aquarelle en utilisant au moins deux couleurs mises en valeur par le dégradé.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- l'harmonie des couleurs utilisées,
- l'utilisation des effets spéciaux,
- la qualité artistique de l'oeuvre réalisée.

PROFIL DES CHARGES DE COURS

Un enseignant
ou

Expert possédant une expérience dans la peinture à l'aquarelle et ayant acquis une certaine notoriété dans ce domaine.